

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 109

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Salon des agricultures de Provence : 2ème édition

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1.22.75**

Le Bilan de l'édition 2016 :

Comme l'on très clairement souligné « les Etats généraux de Provence », l'agriculture est au cœur du débat public et revêt un rôle stratégique pour le département des Bouches-du-Rhône, que ce soit en terme de développement économique, d'aménagement du territoire ou de cadre de vie des habitants.

Autant d'enjeux qui, non seulement expriment le besoin d'une politique d'accompagnement de ce secteur d'activité si spécifique mais, en outre, légitiment une action forte de la collectivité départementale en matière agricole.

Dans ce cadre, parmi les actions prioritaires et emblématiques identifiées, le principe a été retenu d'organiser en juin 2016, **la première édition du « Salon des Agricultures de Provence », au domaine du Merle à Salon de Provence.**

Co-pilotée par le Département des BdR, la métropole Aix Marseille Provence et la Chambre départementale d'agriculture, cette opération a eu pour ambition de faire la promotion de l'agriculture provençale auprès du grand public et de « donner la parole » aux professionnels du secteur pour valoriser leurs compétences, leurs savoir-faire et leurs métiers.

La 1^{ère} édition de ce salon a connu un succès incontestable : 38 000 visiteurs (94 % des BdR), 144 exposants (84 producteurs ; 20 éleveurs ; 25 équipementiers ; 15 Organisations Professionnelles Agricoles), une ferme de 900 animaux, 95 % des personnes enquêtées très satisfaites, mais des marges de progrès en matière d'accessibilité du site et de restauration sur place.

Forts des résultats de cette 1^{ère} édition, la Chambre d'agriculture, maître d'ouvrage du projet, a décidé de renouveler l'opération, avec le concours financiers de ses trois partenaires principaux.

Le projet pour 2017

Avec l'accord de Supagro Montpellier, propriétaire du site, la 2^{ème} édition du « Salon des Agricultures de Provence » aura de nouveau lieu au domaine du Merle les 9, 10 et 11 juin 2017.

Au regard du bilan de la 1^{ère} édition, la Chambre d'agriculture se fixe l'objectif d'y accueillir 40 000 visiteurs.

■ Les objectifs

- créer un **évènement d'ampleur** qui valorisera notre agriculture départementale dans sa diversité (productions végétales et animales issues des différents terroirs),
- mobiliser les producteurs de l'ensemble des BdR, représentant **la diversité des bassins agricoles**, et en particulier du Pays d'Arles,

- apporter aux agriculteurs l'opportunité d'échanger avec **le grand public et de faire connaître et valoriser leur activité, leurs pratiques et leurs produits**, (mise à l'honneur des producteurs médaillés au Concours Général Agricole),
- encourager les **initiatives pédagogiques** auprès des plus jeunes, cible identifiée à part entière, avec une offre spécifique d'animations (pass parcours découverte),
- proposer aux exploitants mais aussi au grand public, **une offre d'animation professionnelle** (un espace dédié au machinisme agricole),
- fournir **une offre de restauration diversifiée, à base de produits locaux**, combinant une offre facile d'accès à un point de restauration qui soit la vitrine du savoir-faire de chefs locaux.

■ Le contenu

Le salon se déroulera sur trois jours.

Sachant que la 1^{ère} journée permet de générer des retombées presse qui ont un effet incitatif en terme de promotion de l'évènement, la journée du vendredi sera consacrée à l'inauguration du Salon et à l'accueil des scolaires.

A noter que l'entrée du Salon sera gratuite pour les visiteurs.

A ce jour, le contenu du projet n'est pas encore finalisé mais sa définition se fera dans le cadre d'une concertation entre les différents partenaires.

A ce titre, la Chambre d'agriculture travaillera sous l'impulsion d'un comité de pilotage et d'un comité exécutif composés de représentants de la Chambre d'agriculture, du Conseil Départemental et de la Métropole Aix Marseille Provence pour définir et superviser la mise en œuvre du projet. En sa qualité de maître d'ouvrage, la Chambre d'agriculture gèrera les relations avec les partenaires financiers (recherche de partenariats privés et publics supplémentaires), les organismes professionnels et les prestataires délégués.

A l'expérience, pour assurer la réussite de la manifestation et répondre aux attentes des différents publics, il est d'ores et déjà convenu de **maintenir une organisation structurée autour de 6 espaces** :

- **un espace de vente** avec l'objectif d'accueillir 150 exposants sous des structures adaptées à la vente avec une implantation des stands commerciaux en alternance avec des stands d'animation ;
- **un espace animaux** avec une grande exposition des races représentatives du département, des ateliers pédagogiques (atelier traite des vaches et observation d'une ruche) et des animations (courses camarguaises, défilés d'animaux, démonstrations de maréchalerie, de tonte de mouton, de chiens de berger...) ;

- **un espace dédié au matériel et aux techniques agricoles** avec une exposition d'équipements récents et anciens, des conférences sur l'éco-responsabilité des exploitations agricoles, la présentation des matériels des différentes filières agricoles (une présentation de l'évolution du travail de presse de foin, une serre pour la culture de la tomate, un couloir de contention pour l'élevage ovin, un système d'irrigation pour la culture du foin de Crau....) ;
- **un espace « jeune public »** avec des ateliers de rempotage, de fabrication de pain, de découverte des saveurs, de cuisine, d'approche de la notion de biodiversité ;
- **un espace animation « grand public »** avec différents ateliers techniques (formation à la taille d'oliviers...), culturels (présentation du projet La Roule de valorisation des métiers liés à la transhumance...) et ludiques (le casino des vins...) ;
- **un espace restauration** pour permettre aux visiteurs de se restaurer sur place et de découvrir les produits locaux avec une animation de dégustations culinaires préparées par des chefs de la restauration collective (écoles et collèges) qui habituellement travaillent avec des approvisionnements locaux dans leur établissement.

Au vu des problèmes logistiques rencontrés lors de la 1^{ère} édition, l'anticipation des difficultés et une meilleure planification de l'organisation seront des éléments forts du cahier des charges de la mission confiée à l'entreprise prestataire, notamment pour la gestion des flux de véhicules sur site comme sur le réseau public.

■ Le budget prévisionnel

Pour organiser cette manifestation, la Chambre d'agriculture a établi le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	RECETTES
. Communication et achats d'espaces 155 000 €	. Conseil Départemental 220 000 €
. aménagement logistique et sécurité du salon..... 216 000 €	. Métropole 220 000 €
. aménagement logistique et sécurité du pôle animaux 60 000 €	. Crédit Agricole, Groupama, OPA 40 000 €
. Animation 48 000 €	. contribution exposants..... 25 000 €
. mission Chambre d'agriculture ... 71 000 €	. autofinancement de la Chambre d'agriculture 45 000 €
Total 550 000 €	Total 550 000 €

A noter que la participation d'autres partenaires financiers publics et/ou privés n'est pas exclue, leur contribution étant alors susceptible de soulager celle des collectivités, dont celle du Département qui progresse de 19,5 %.

Je vous propose d'accorder à la Chambre d'Agriculture pour l'organisation de l'édition 2017 du Salon des Agricultures de Provence une subvention de 220 000 €.

Pour mémoire, le Conseil Départemental a consacré une subvention de 184 000 € à l'organisation de la 1^{ère} édition, soit 37 % du coût de l'opération.

INCIDENCE FINANCIERE

N° programme	N° opération	Libellé	I.B.	N° A.P.	Engagement
10341	A créer	Promotion des produits agricoles	65-928-65738	Hors AP	220 000 €

PROPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Délégué à l'Agriculture et eu égard à ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**AVENANT À LA
CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES FINANCEMENTS
AFFECTÉS AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ENTRE LA
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE**

CONCLUE ENTRE :

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, **Madame Martine VASSAL**, autorisé à signer le présent avenant à la convention par délibération n° de la Commission Permanente, en date du 16 décembre 2016

d'une part,

ET

La Chambre départementale d'agriculture, 22 avenue Henri Pontier – 13626 AIX-EN-PROVENCE, représentée par son Président, **Monsieur Claude ROSSIGNOL**, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes, en vertu de l'article R511-64 du Code Rural et Forestier,

d'autre part,

Vu la délibération n° 95 de la Commission Permanente du 27 mai 2016 décidant d'accorder à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention globale d'un montant de 491 600 € au titre de l'année 2016 pour un ensemble d'actions ;

Vu la convention de subvention signée en date du 28 juillet 2016, conclue entre la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et le Département ;

Vu la demande de subvention pour l'organisation du Salon des Agricultures de Provence en 2017 ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 :

Une subvention de 220 000 € est accordée à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône par délibération de la Commission Permanente susvisée, pour l'organisation du Salon des Agricultures de Provence en 2017.

Le versement de cette subvention sera effectué en deux temps : 50% de la subvention dès signature par les deux parties de cet avenant et 50% dès la transmission du bilan d'activité et financier de la manifestation.

ARTICLE 2 :

L'ensemble des stipulations de la convention initiale susvisée est applicable à cette subvention.

Fait à Marseille, le

**Le Président de la Chambre
d'agriculture des Bouches-du-Rhône**

**La Présidente du Conseil
Départemental des Bouches-du-
Rhône**

Claude ROSSIGNOL

Martine VASSAL